

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux Publics : l'agenda social 2010 des salariés et des entreprises.

Paris, mercredi 28 avril 2010 – Réunis à la FNTP, le mardi 13 avril, les partenaires sociaux des Travaux Publics sont convenus du calendrier de mise en œuvre du contrat d'avenir conclu fin décembre 2009 entre la CFDT, la CFE-CGC, la FNSCP – TP et la FNTP. Les rendez-vous suivants ont été pris :

1 - Mardi 1^{er} juin 2010, réunion consacrée à :

- La mise en place du dispositif pour intégrer des jeunes, « volontaires, issus de quartiers difficiles » dans un cursus CAP ou BAC PRO ;
- La définition d'un régime juridique conventionnel applicable aux stagiaires des entreprises de Travaux Publics ;
- Avec la FFB, le traitement de la période d'essai en vue de permettre le renouvellement pour les Cadres dans la limite de 6 mois ; il s'agira aussi de promouvoir l'accompagnement des salariés en période d'essai afin de leur permettre une meilleure insertion dans l'entreprise, grâce notamment à un salarié référent ;
- La définition d'une mesure pour l'accueil des demandeurs d'emploi : rappel des conditions d'ouverture et des modalités pratiques d'application du dispositif instituant une prime exceptionnelle de 500 euros avec un abondement par l'employeur de manière à porter son montant à 750 euros ;
- La sensibilisation des entreprises au dispositif du RSA (revenu de solidarité active) visant à favoriser le retour à l'emploi.

2 – Mercredi 30 juin : un point sera fait sur les mesures prises pour favoriser les premières insertions dans les entreprises TP (actions d'information sur les métiers des TP auprès des collègues ; promotion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation auprès des entreprises TP ; conclusion avec l'Etat de nouvelles conventions de coopération portant sur les EPIDE) ;

Un point sera aussi fait sur la mise en œuvre de l'accord relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans le BTP, conclu le 10 septembre 2009 ainsi qu'en matière de chômage partiel : point sur ce qui a été fait pour sensibiliser les entreprises TP à la nécessité de maintenir les salariés dans l'emploi en utilisant le dispositif d'activité réduite plutôt que d'avoir recours aux licenciements pour motif économique.

3 – Jeudi 2 septembre, pour les handicapés : ouverture de discussions en vue de faciliter le maintien de l'emploi ou l'embauche de personnes handicapées.

4 – Mardi 5 octobre, les discussions porteront sur la responsabilité sociale et particulièrement son volet social. Simultanément, des indicateurs de suivi de performance RSE, au sein des entreprises de Travaux Publics volontaires.

En fin d'année, il sera effectué un bilan de mise en œuvre du Contrat d'avenir.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [20 Fédérations Régionales](#) et de ses [18 Syndicats de Spécialités](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : www.fntp.fr - www.travauxpublics.info - www.metiers-tp.com

Contact presse :

Jean-Christophe Goux-Reverchon, Attaché de presse - Tél. : 01.44.13.31.15 / Mail : gouxreverchonjc@fntp.fr

